



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 18/10/2022

DLB 2022/543

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 18 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle Polyvalente de LEZIGNAN-LA-CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 12/10/2022

Affichage de la convocation : 12/10/2022

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Christophe LLOP représenté par Jean-Claude VITAL

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Michel LOUP, Claude MARCO, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Résiliation des lots n°1 et n°2 du marché pour la fourniture des bennes de déchèteries

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la forte hausse du coût des matières premières a largement impacté les coûts de production de certains produits. Cela a occasionné de nombreuses renégociations de tarifs entre le SICTOM et certains fournisseurs afin de prendre en compte le caractère exceptionnel et imprévisible de cette situation. Pour la plupart des marchés, les hausses tarifaires ont pu être contenues à hauteur de 5%.

La société TAM ROCH, titulaire du lot relatif à la fourniture de caissons amovibles pour les déchets des déchèteries n'est plus en mesure d'appliquer les prix sur lesquels elle s'est engagée.

Monsieur le Président rappelle que ce marché a été notifié en Avril 2021.

Les prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour les bennes les plus couramment utilisées étaient les suivants :

- Benne 30 m3 renforcée = 5 890 € HT / benne,
- Benne 10 m3 renforcée = 4 425 € HT / benne.

Au mois de juillet 2021, le prestataire a pris contact avec la collectivité pour résilier le marché car, compte tenu de la hausse des prix des matières premières, il pensait ne pas être en capacité de tenir les prix du marché.

Il a été convenu d'attendre 2022 pour voir si cette tendance allait se confirmer.

En Avril 2022, les services du SICTOM ont consulté TAM ROCH pour la fourniture de 6 bennes 30 m3 renforcées + marquage (objet du lot 1 du marché).

Le prix proposé a été de 12 180 € HT / benne = + 106.7% par rapport au BPU du marché.

Un devis a été demandé pour des bennes renforcées mais de qualité moindre sans marquage ni livraison.

Le prix proposé a été de 8 930 € HT / benne = + 51.61 % par rapport au BPU du marché.

Ces augmentations étant supérieures à la tolérance acceptée par le Code de la Commande publique, Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de résilier le marché 2021 - FOU 01 « Fourniture de bennes pour les déchèteries » - lot 1 et 2, attribué à la société TAM ROCH, avec effet immédiat.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à résilier le marché 2021 – FOU 01 « Fourniture de bennes pour les déchèteries » - lot 1 et 2, attribué à la société TAM ROCH, avec effet immédiat.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

[Adresse postale](#)

BP 112 - 34120 Pézenas

[Siège administratif](#)

27, avenue de Pézenas

34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. 04 67 98 45 83

Fax. 04 67 90 05 98

contact@sictom-pezenas-agde.fr

www.sictom-pezenas-agde.fr

